Synami-Flash 122

20 juin 2011

Manifestation historique

J-3

Manifestation historique des Missions Locales

Sur le Champ de Mars le 23 juin à Paris :

1 138 salariés venant des régions avec le Synami

1 213 avec les autres organisations syndicales

1 350/1 400 au total des régions,
avec les covoiturages, les départs en train supplémentaire, les cars qui sont affrétés (4 cars du Nord-Pas de Calais en plus des 180 qui prennent le train).

Au final : <u>Plus de 2 000 manifestants !</u>
avec les centaines de salariés attendus d'Ile de France.

Et dans toute la France, des rassemblements, des manifestations, des pique-niques revendicatifs,...

Jamais le réseau ne s'est levé comme cela.

Il faudra nous écouter :
Pour des moyens pour l'insertion des jeunes
Et le maintien de nos 1 000 conseillers « plan de relance »

Pour un service public de l'accompagnement de qualité
Et le retrait de la convention d'objectif avec l'Etat qui nous fait basculer dans la course aux chiffres et la concurrence

Imposons l'insertion des jeunes comme priorité nationale !

Les organisations syndicales seront reçus ce 23 juin à 17h00 au Ministère du Travail, portées par cette immense mobilisation

Demandez le programme !

	Tous en blanc (au moins le haut).
12h00/13h30	**Déjeuner sur l'herbe convivial et solidaire** **N'oubliez pas d'apporter votre pique-nique**
13h30/15h30	**Interventions/revendications/meeting.** **Soyez visibles**
15h30/16h00	**Final revendicatif**

Mode d'emploi : Mobilisation, inscription et transport, soutien

La mobilisation est commune aux 5 syndicats du réseau. Pour vous libérez, nous utiliserons tous les moyens possibles ;

- ½ journée d'information syndicale (temps de travail rémunéré, dans le cadre de l'article II.1.4 de la Convention Collective).

La déclaration d'absence info syndicale est sur le site https://sites.google.com/site/synamigareaupiquenique/

- Appel à la grève
- Appel aux employeurs pour qu'ils « donnent » la journée.

Inscriptions

Les inscriptions au pique-nique se font via les organisations syndicales du réseau (car chacune à des règles et des engagements financier différents). Il vous sera demander une participation de 10€ minimum (qui sera déductible des impôts). Pour le Synami, le site d'inscription est https://sites.google.com/site/synamigareaupiquenique/

Transport

Le Synami ne réserve pas la prise en charge des transports à ses seuls adhérents, nous invitons le maximum de salariés à participer au Pique-nique, dans la limite de nos possibilité financière. Ce montant dépendra des résultats de la souscription nationale que nous lançons (sur le site également). Là encore, les dons que vous nous ferrait seront déductible des impot (à 66% !) Soyez « généreux », (ce qui nous distingue des autres syndicats), mais nous sollicitons en premier et en priorité nos adhérents pour assurer leurs participations.

Le Synami, ces adhérents et tout ceux qui on envie de monterVous êtes donc inviter à vous rapproché

Ma Mission Locale,
J'y venais, j'y tenais...
... mais je n'ai plus de conseiller...
Il faisait partie des 1000 postes qui ont été supprimés !
L'emploi des jeunes, une priorité nationale !?!
De qui se moque-t-on ???
Détournement de l'affiche UNML «Ma Mission Locale, j'y viens, j'y tiens » par le Synami – CFDT

Et la course aux chiffres qui dégradent encore plus les conditions de travail

Là aussi sans exhaustivité, le Synami commence à recevoir des appels de plus en plus fréquents de salariés nous expliquant que la CPO est devenue le moyen d'imposer des contrats d'objectifs individuels. Nous sommes très vigilants à ce sujet, rappelons que les objectifs sont ceux de la structure et les salariés ne peuvent être tenus responsables des objectifs non atteints, à fortiori lorsque ceux-ci sont clairement impossible à réaliser. D'ores et déjà, nous mettons en garde contre toutes formes de pression et rappelons là aussi que la prévention des risques psychosociaux est une obligation légale. Nous nous battrons aussi sur ce terrain.

Alertes aux allocations CIVIS

Il est utile de rappeler que nous ne nous battons pas seulement pour nos postes, mais aussi pour les moyens alloués aux jeunes. Ainsi, les enveloppes allocations CIVIS, qui ont drastiquement baissées, sont, dans beaucoup d'endroit, déjà engagées au 3/4. Sans moyens nouveaux, soit l'allocation deviendra essentiellement symbolique, soit il ne restera rien ou presque pour le second semestre. Les DIRECCTE commencent d'ailleurs à multiplier les interventions pour rappeler qu'il n'y aura pas un centime de plus !

Trop de chômage, la faute aux chômeurs bien sûr !

La CFDT a vivement réagi aux dernières déclarations du Président de la République (7 avril), concernant les chômeurs; *« Puisque nous commençons à sortir de la crise, il va falloir faire des contrôles* [...] *plus précis et plus exigeants pour les chômeurs qui bénéficient d'allocations et qui refuseraient des offres d'emploi disponibles »*.

On avait déjà eu droit à l'épisode honteux de la « chasse au Roms ». On est maintenant dans la phase d'agitation du spectre d'une invasion d'outre-méditerranée. Il est malheureusement probable qu'on ne nous épargnera pas la séquence « chômeurs/fainéants/assistés, c'est de leur faute s'ils ne trouvent pas de boulot ». Le plus révoltant, c'est que non seulement on ne s'attaque pas réellement et en profondeur aux problèmes économiques et sociaux, mais que chacun voit bien à quoi et à qui nous mènera cette politique du bouc émissaire.

L'IGF a encore frappé

En attendant, l'Inspection Générale des Finances (IGF), à encore frappé (le 11 avril). Après le rapport de l'année dernière soulignant le bon travail des ML, à coût modique pour le contribuable, elle vient de sortir une comparaison sur les moyens d'accompagnement des demandeurs d'emploi en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. Ho surprise, le service public de l'emploi en France (Pôle-Emploi, ML, Afpa, Apec), compte 215 salariés pour 10 000 chômeurs. Outre Manche, c'est 221, et Outre-Rhin, c'est 420 !

Nous reviendrons plus longuement sur ce rapport dans un prochain flash (nous contestons certaines des préconisations de l'IGF), mais elle apporte une nouvelle fois de l'eau à notre moulin avec des éléments incontestables : **il n'y a pas les moyens de l'insertion !**

Le mode d'emploi du pique-nique

C'est un rassemblement sans précédent :

Massif: plus de 1 000 salariés, de toutes les régions, sont attendus.

Ludique : c'est un pique-nique géant, avec déjeuner sur l'herbe ensemble, prise de parole, animations « revendicatives », et tout ce que nous pourrons inventer d'ici le 23 juin.

Visible : c'est au Champ de Mars, c'est-à-dire sur la pelouse qui prolonge la Tour Eiffel. On ne peux pas trouver mieux à Paris !

Entre 11h30/12h00 et 16h00

Le rassemblement sera cette fois intersyndical, mais les inscriptions se feront par syndicat, 3 semaine d'intenses échanges n'ayant pu venir à bout des différences d'engagements financier que chacun étaient prêt à faire (le Synami est dans une logique d'avances de fonds, pour assurer dès le départ le succès de l'opération, quitte à se retrouver déficitaire, les autres syndicats, à l'exception de la CGC, ne veulent s'appuyer que sur les fonds de soutiens qui seront récoltés ou sur leur choix de prisent en charge de leurs adhérents).
Les montées à Paris des régions se feront tout de même bien commun, c'est le Synami qui centralise et organise les départs des gares et gère les billets avec la SNCF.

Organisation des montées des régions.

Les inscriptions se feront par Internet. Le Site du Synami qui le permettra sera ouvert dans quelques heures.

Le site indiquera les gares d'où seront organisé les départs. Elles sont une petites vingtaines en choix obligatoire, choisies parce que nous pensons raisonnablement que plus de 10 salariés devraient y partir, seuil à partir du quel le tarif groupe SNCF se déclenche.

Vous aurez un deuxième choix libre. Si plus de 12 salariés le demande, cette gare deviendra un lieu de départ direct pris en charge par le Synami.

Exemple : Marseille est ouvert au départ. Pas Aix en Provence TGV. Les salariés d'Aix doivent donc se rendre à Marseille pour prendre le train. Mais, si au moins 12 salariés souhaitent partir en second choix de d'Aix, ce départ direct devient pris en charge.

Il pourra y avoir des exceptions pour des « montées » qui s'effectuent sur une ligne commune. Par exemple, si les salariés d'Avignon ne sont pas plus de 12, leurs départ est donc de Marseille, mais inutile de les faire descendre à Marseille pour repartir dans l'autre sens, ils partirons bien d'Avignon, mais avec des billets au départ de Marseille pour bénéficier quand même du tarif de groupe.

La liste des gares sera donc actualisée en fonction des inscriptions, et prendra en compte les inscriptions faites par les autres syndicats (ex, nous n'ouvrons pas Strasbourg, nous n'y avons pas de section syndicale, mais si la CFTC, qui y est présente, nous informe de 12 inscriptions, Strasbourg devient gare de départ géré dans le cadre du contrat entre le Synami et la SNCF).

Syndicat national des métiers de l'insertion — Cfdt

01.56.41.51.81	01.56.41.51.51
2/8, rue Gaston Rebuffat 75740 Paris Cedex 19	synami@pste.cfdt.fr http://www.pste-cfdt.org

☐ Je souhaite recevoir les infos du Synami par mail ☐ Je souhaite adhérer au Synami

Nom : ……...Prénom : …….

Emploi : ……..Type de structure :…….

Structure : ……Ville : ……..…… Département ……

Téléphone : …../…../…../…../….. E-mail : ……..……